

## Comité d'Intérêts de Quartier (CIQ) de Venelles

Venelles, le 28 juin 2026

À l'attention de Monsieur le Maire de Venelles

**Objet :** Rétablissement de l'extinction de l'éclairage public à 23h00

Monsieur le Maire,

Le Comité d'Intérêts de Quartier de Venelles souhaite appeler votre attention sur une modification récente et non annoncée de la politique d'éclairage public de notre commune.

En 2022, dans le contexte de la forte flambée des prix de l'électricité — les prix de gros ayant atteint jusqu'à 1 100 € le mégawattheure en août de cette année, soit plus de dix fois leur niveau antérieur —, la mairie avait pris la décision d'éteindre l'éclairage urbain à partir de 23h00. Nous avons salué cette initiative responsable, qui s'inscrivait pleinement dans la démarche de sobriété énergétique appelée de ses vœux par les pouvoirs publics à l'époque.

Au fil des mois, nous avons pu constater que cette mesure présentait de nombreux bénéfices, bien au-delà de la seule économie financière :

- Sur le plan environnemental, la réduction de la pollution lumineuse nocturne a été très bénéfique pour les écosystèmes locaux, notamment pour la faune nocturne et les insectes pollinisateurs.
- Sur le plan de la qualité de vie, l'obscurité nocturne favorise un meilleur sommeil. En période de canicule — que nous traversons en ce moment —, les habitants dorment fenêtres ouvertes et la lumière des réverbères pénétrant dans les chambres constitue une gêne réelle et quotidienne.
- Sur le plan de la sécurité, la mairie et la police municipale avaient indiqué à l'époque ne pas avoir enregistré de hausse de l'insécurité depuis la mise en place de la mesure, levant ainsi les craintes qui auraient pu être exprimées à ce sujet.
- Enfin, pouvoir lever les yeux vers un ciel véritablement étoilé est l'une des rares expériences qui nous reconnecte encore, simplement et gratuitement, à l'immensité du monde naturel — une chance que nos ancêtres avaient en commun avec nous, et que la lumière artificielle efface peu à peu.

C'est donc avec étonnement que nous avons constaté récemment, sans qu'aucune information préalable n'ait été communiquée aux habitants, que l'éclairage reste désormais allumé toute la nuit.

Il nous semble important de souligner que la grande majorité des habitants que nous représentons s'était pleinement approprié cette mesure et en était satisfaite. Si des voix discordantes ont pu se faire entendre, elles ne reflètent pas, à notre sens, l'opinion majoritaire de nos concitoyens. Nous souhaitons donc nous en faire le relais auprès de vous, afin que cette majorité silencieuse soit également entendue.

En conséquence, nous vous demandons respectueusement de bien vouloir :

1. Rétablir l'extinction de l'éclairage public à partir de 23h00, comme cela était en vigueur depuis 2022.
2. Nous informer des raisons qui ont motivé ce changement, et, le cas échéant, associer les habitants à toute décision future sur ce sujet.

Nous demeurons disponibles pour en discuter à votre convenance et vous remercions de l'attention que vous porterez à cette démarche.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Le bureau du CIQ de Venelles**  
**François d'Hauthuille, Ludovic Samper et Dominique Tesnière**